



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAVERNAY
le 09 SEPTEMBRE 2022

Présents : Andrée MENARGUEZ, Maire, Messieurs Serge BOUDOT, Cédric FLETY, Adjoints, Mesdames, Messieurs Christophe SAUNIER, Alain BARNAY, Adeline VOILLOT, Julien DESMORIEUX, Catherine KIEFFER Annick BERTIN.

Excusés : Alain DEVOUCOUX (pouvoir Adeline VOILLOT), Christophe NORMAND (pouvoir Andrée MENARGUEZ)

Secrétaire de séance : Madame Catherine KIEFFER

Le Conseil Municipal après lecture du compte rendu de la réunion du 11 juillet 2022, apporte à l'unanimité l'observation suivante au procès-verbal de la séance : « seul Monsieur Pierre LABRUYERE a pris la parole, Monsieur Alain DESVIGNES n'est pas intervenu lors du débat ».

Convention d'utilisation de la Prée :

Le Maire rappelle que Monsieur Florent LABRUYERE est le seul agriculteur dont le siège social est à Chambois. Il est donc membre de la section de commune de Chambois et peut exploiter une partie de la parcelle B38 pour environ 5ha50a. Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 2 non et 2 abstentions (Messieurs Serge BOUDOT et Alain BARNAY, membres de la section de commune) fixe à 79€ le montant de la contribution demandée à l'exploitant pour l'année 2022.

Logements du Bourg :

A la suite des travaux de réhabilitation des logements du Bourg, il est proposé de rénover la partie du logement situé au n°7 rue du Ternin (Madame MANGEMATIN) avec Madame Juliette LAVAULT de l'Atelier Claire Voie. Le Conseil Municipal, décide de ne pas donner suite, charge la commission travaux de prendre contact avec 3 prestataires différents afin d'établir des devis pour la mise aux normes et le Maire de solliciter des subventions auprès des services de l'état ou du Département dans le cadre des économies d'énergie.

Les travaux du logement du n°9 rue du Ternin sont pratiquement terminés (attente de la livraison d'une porte d'accès, la séparation extérieure, hotte...), le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le montant du loyer à 450€ (petit logement de 60m²).

Echange terrains :

Afin de finaliser l'échange de terrain (chemin d'accès aux bâtiments communaux situés au Bourg, partie de la parcelle B7) appartenant à Monsieur Renaud ABORD de CHÂTILLON et le chemin communal desservant sa propriété de la Charmoye,

le Conseil Municipal, charge le Maire de signer avec le Cabinet LAUBERAT pour les travaux de bornage et désigne Me Mc NAMARA pour l'établissement des actes de propriété.

Rentrée scolaire

Le Maire fait part des effectifs du RPI la Celle-en-Morvan, Sommant & Tavernay :
Sommant TPS : 6, PS : 10 et MS : 04

La Celle-en-Morvan : MS : 06, GS : 13, CP : 09 et CE1 : 07

Tavernay : CE2 : 15, CM1 : 20 et CM2 : 10 soit un total 100 élèves sur le RPI.

Quelques travaux en électricité seront à prévoir.

Contribution de la commune au fonctionnement des écoles privées

La CCGAM avait passé une convention avec l'AGESCA (Association de Gestion de l'Ensemble Scolaire Catholique d'Autun) pour 3ans, à la suite du retour aux communes de la compétence liée frais d'entretien des bâtiments écoles, la contribution pour Tavernay s'élève à 2 230.54€

Questions diverses :

- Admission en non-valeur de la redevance d'assainissement de M. Michael Renaud de 2019, d'un montant de 233.88€, suite à deux tentatives de saisie sans résultat.
- Réflexion pour une adhésion au CNAS dans le cadre de l'action sociale obligatoire des agents.
- Le Maire rappelle que des contrôles au niveau des autorisations du droit des sols (piscine, terrasse, changement de destination...) seront de plus en plus fréquents.
- Afin de compléter la décoration de la salle de réunion avec le triptyque offert par Mme Marie-Claude DESVIGNES, le Conseil Municipal décide de proposer un concours photos, les 3 meilleures seront apposées aux murs.



Tavernay le 13 septembre 2022

*André RENARGUEZ
Maire de TAVERNAY*